

Nom du ou des réservataire(s) :

Logement A14 – T4

A - Logement PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

B- Logement non PMR (Personnes à Mobilité Réduite) :

Cocher ci-dessous :

☐

Le RESERVATAIRE reconnaît choisir la réalisation d'un logement ne répondant pas aux dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs. Aussi, conformément au décret n°2015-1770 du 24 décembre 2015, nous vous informons que si vous souhaitez rendre le logement accessible aux personnes handicapées, les modifications listées ci-dessous seront nécessaires suivant le plan « conforme à la réglementation handicapé » annexé aux présentes et signé par lui.

- Suppression du placard de la chambre 3 et de son aménagement.
- Suppression du lave-mains du WC 2 y compris suppression de ses attentes.
- Déplacement et modification des cloisons du WC et de la chambre 3 y compris déplacement et modification du sens d'ouverture de la porte du WC.
- Suppression du placard aménagé de la chambre 1.
- Déplacement et modification des cloisons de la chambre 1, du WC 1, de la buanderie et de la salle d'eau y compris leur porte et modification du sens d'ouverture de la porte de la chambre 1.
- Suppression de la paroi de douche de la salle d'eau
- Modification et déplacement de l'implantation de cuisine
- Positionnement de l'interrupteur et de la prise sous-interrupteur à l'entrée de la chambre 1, de la salle d'eau et du WC 2. Déplacement des prises de courant, interrupteurs et autres appareillages électriques présents sur les cloisons modifiées et réalisation d'un faux-plafond pour le passage des gaines électriques.
- Reprise des revêtements de sol, de la faïence et de la peinture sur murs et plafonds.

Fait en 2 exemplaires,

A Le

LE RESERVANT

LE RESERVATAIRE